



## Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0  
Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978  
[www.ville.saint-remi.qc.ca](http://www.ville.saint-remi.qc.ca)

### AVIS PUBLIC

#### Règlements numéros V 614-2019-01, V 657-2019-01 et V 680-2019-00

**Avis public** est donné par la soussignée, greffière de la Ville, que lors de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2019, le conseil de cette Ville a adopté les règlements suivants :

Numéro	Titre	Description informative
V 614-2019-01	Règlement amendant le règlement complémentaire relatif à l'utilisation extérieure de l'eau numéro V 614-2015-00	Précision des dispositions relatives aux pistolets d'arrosage, modification des dispositions sur les périodes d'avis public et inclusion des dispositions sur le lavage de l'asphalte.
V 657-2019-01	Règlement amendant le règlement relatif aux permis et certificats numéro V 657-2017-00 ( <i>Dispositions relatives à l'utilisation d'un lot sans autorisation de la CPTAQ</i> )	Inclusion des dispositions relatives aux travaux de remblai, de déblai et de rehaussement en zone agricole.
V 680-2019-00	Règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement	Refonte du règlement de circulation. Le présent règlement complète et ajoute aux règles établies au <i>Code de la sécurité routière</i> (L.R.Q., c. C-24.2). Il régit en outre l'utilisation et l'immobilisation des véhicules routiers sur les chemins et sites publics municipaux ainsi que la circulation des piétons et des bicyclettes sur lesdits chemins. Il établit les règles relatives à la signalisation et à la circulation routière sur le territoire de la Ville.

Ces règlements sont déposés au bureau de la soussignée, à la Mairie sise au 105, rue de la Mairie à Saint-Rémi, où toute personne peut en prendre connaissance.

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi.

**Donné à Saint-Rémi, ce 18 avril 2019**

**Diane Soucy, OMA**  
Greffière